

# SAINT-MARTIN DU TERTRE



Organisé par l'association « Le Cochonnet Martinot »  
avec l'aide et le soutien de la municipalité

**Dimanche 2 Juin 2024**

**de 7h à 18h**

**Réservé Exclusivement aux Particuliers - Professionnels non acceptés**

**Réervations et Emplacements**

Référent **Éric FERRARI**

Tél : 06.22.14.01.55

De 17h à 20h

Animations, Sandwicheries, Friteries, Grillades,  
buvettes & toute la restauration est assurée par l'organisation  
**LE COCHONNET MARTINOT & les autres associations**

Les Bulletins d'inscription sont à retirer à :

**Mairie de Saint-Martin du Tertre**

**Pharmacie « Saint Martin » 36 Bis grande Rue**

**Salon de coiffure « Corinne Laurent » 6 Rue de la Place**

Inscription et règlement à déposer :

**Monsieur FERRARI 14 Grande Rue 89100 Saint-Martin du Tertre**

## RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### VIDE-GRENIERS

**DIMANCHE 2 Juin 2024**

Organisation : Associations « Le Cochonnet Martinot »

89100 SAINT-MARTIN DU TERTRE

Référent : Tél : 06.22.14.01.55

\* **Art 1** : La participation au vide-greniers de SAINT-MARTIN DU TERTRE implique l'adhésion totale au règlement intérieur de cette manifestation, ce règlement est disponible sur simple demande auprès de l'Association « Le Cochonnet Martinot » - Référent : Éric FERRARI Tél : 06.22.14.01.55 de 16 h à 20 h. Mail : eric.ferrari@orange.fr

\* **Art 2** : La manifestation est destinée à promouvoir l'esprit de collection et à faciliter les contacts et transactions (échanges, achats, ventes) dans ce domaine.

\* **Art 3** : Peuvent exposer exclusivement les particuliers, dont le bulletin d'inscription dûment rempli sera parvenu à l'Association, 14 Grande Rue 89100 SAINT-MARTIN DU TERTRE **avant le 28.05.2024** expressément.

\* **Art 4** : L'Association Le « Cochonnet Martinot se réserve le droit de refuser toute candidature, d'annuler toute inscription, d'exclure ou faire exclure par la force publique tout exposant qui viendrait à troubler le bon déroulement de la manifestation et ce, sans qu'il puisse réclamer d'indemnité (Art 4 et Art 5).

\* **Art 5** : Le prix de l'emplacement a été fixé à **3 €** le mètre linéaire pour les particuliers, les brocanteurs et assimilés ; **sous réserve d'acceptation du dossier d'inscription.**

\* **Art 6** : La restauration, sandwicherie, friagerie, merguez et buvette seront assurées par l'Association « Le Cochonnet Martinot », Président : Monsieur Emmanuel BOCQUEZ.

\* **Art 7** : Les professionnels ne sont pas autorisés au vide-greniers, vente d'animaux interdite.

\* **Art 8** : Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de litige d'un exposant avec les services fiscaux ou douaniers et contributions.

\* **Art 9** : Par leur adhésion, les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs en cas de vol, de perte, détérioration, intempéries, etc. ... Les objets et documents exposés demeurent sous l'entière responsabilité de leurs propriétaires, à leurs risques et périls.

\* **Art 10** : Les exposants seront responsables des dommages causés aux locaux ou aux matériels mis à leur disposition.

\* **Art 11** : **A l'issue de la journée, les exposants s'engagent à rendre les emplacements dans l'état où ils auront été trouvés.**

\* **Art 12** : L'organisateur ne procédera à aucun remboursement en cas de désistement pour quelque raison que ce soit même météorologique.

\* **Art 13** : Les exposants de par leur présence, acceptent les prescriptions du règlement de la manifestation.

\* **Art 14** : **Les exposants doivent obligatoirement joindre à leur inscription une déclaration sur l'honneur (complétée et signée - modèle ci-dessous - accompagnée de la copie de la Carte d'Identité, du Passeport ou du Permis de Conduire) et le règlement.**

### ATTESTATION SUR L'HONNEUR (obligatoire pour les particuliers)

Je soussigné (e) M ..... Prénom .....  
né (e) le ..... à .....  
demeurant à (adresse complète) .....  
ville ..... code postal .....  
et exerçant la profession de .....  
déclare sur l'honneur que les objets exposés n'ont pas été récemment achetés dans le but d'être revendus au cours de la manifestation, d'être en conformité avec la réglementation en vigueur et de ne pas être inscrit sur le registre de commerce, ni sur le registre des métiers.

Fait à .....,

Le .....

Signature



# Vide Grenier

Saint-Martin Du Tertre  
Dimanche 02 JUIN 2024

LE COCHONNET MARTINOT  
Avec Les Associations de Saint Martin

Pour tous renseignements vous pouvez contacter :

Mr Éric FERRARI Tél : 06.22.14.01.55 de 16 h à 20 h. Mail : eric.ferrari@orange.f

ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE-GRENIERS – Personne Physique

**Réponse avant le 28.05.2024**

Pour les MARTINOTS :

SOUHAITE BENEFICIER DE L'EMPLACEMENT DEVANT MON DOMICILE  OUI  NON

**Réponse avant le 21.05.2024**

Je soussigné(e)

Nom : ..... Prénom : .....

Né(e) le : --/--/---- à Ville : ..... Dépt. : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

@ : ..... Tél : .....

Titulaire : Pièce d'Identité n°/PC n° .....

Délivrée le ----/--/---- par la Préfecture de : .....

N° Immatriculation de mon Véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

\*\* Ne pas être commerçant (e)

\*\* Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L.310-2 du code de Commerce)

\*\* N'avoir pas participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code Pénal)

**Je m'engage à retirer mon véhicule après installation sauf autorisation expresse**

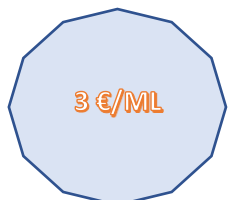
**A mon départ je m'engage à laisser mon emplacement : PROPRE SANS SAC POUBELLE et SANS DECHET NI OBJETS DIVERS**

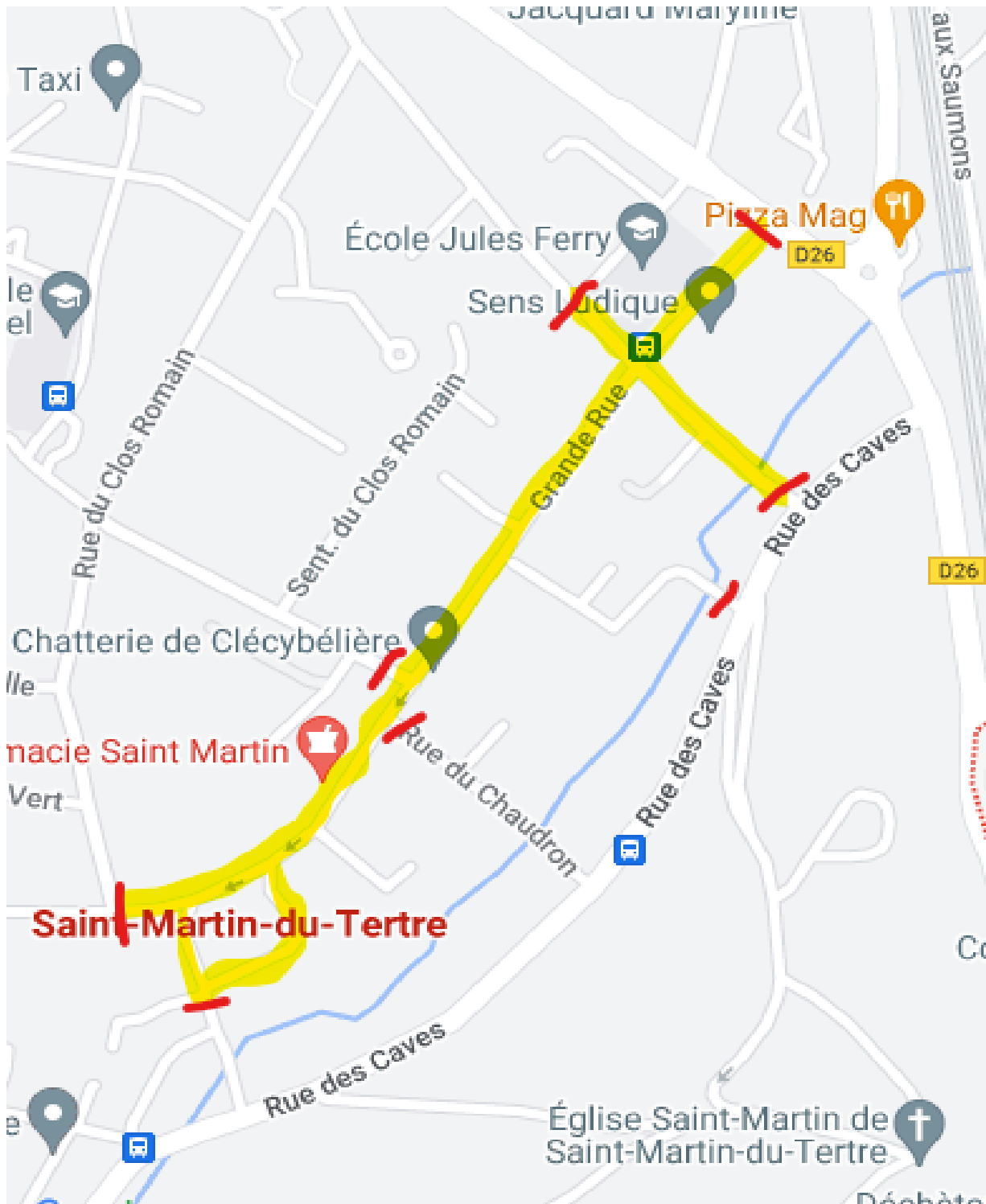
Fait à ..... Le : .....

Signature :

Ci-joint, règlement de .....€ pour l'emplacement pour une longueur de ..... ml

Règlement par chèque : à libeller à l'ordre de : Le cochonnet Martinot





 RUE UTILISEE POUR LE VIDE GRENIER

 POSITION DES BARRIERES